Finance au service du bien commun

Denis Dupré – 5 août 2013 - note

Définition du bien commun[[1]](#footnote-1)

Le bien commun, en philosophie, correspond à un partage de ressources ou d'intérêts qui soudent les membres d'une communauté et participe à son existence. Pour Ostrom, la coutume et l’usage bardent en effet les « biens communs » de règles qui, en  général, permettent de les entretenir, de les reproduire.

« La Finance au service des hommes » est une tarte à la crème servie aussi par les extrêmes libéraux : Jean-Claude Junker dans son discours d’élection[[2]](#footnote-2) le 15 juillet 2014 à la tête de la Commission européenne se vante de mettre la finance au service des hommes. Mais de quels hommes ? Mais qui a défini le service que veulent les hommes ? Mais comment les outils financiers et les régulations vont-ils le permettre ?

Pour ne pas être soumis au même flou, le concept de « finance au service du bien commun » doit être défini. Un préalable de 3 questions me semble indispensable à l’utilisation de ce terme .

Question 1 : Le projet d’autonomie peut-il être une boussole de la finance au service du bien commun ?

Définition de la collectivité : qui sont les citoyens ?[[3]](#footnote-3) ! La collectivité veut-elle faire ses propres lois (autonomie au sens de Castoriadis) ?

Question 2 : Quel est le projet commun des citoyens (au niveau du pays, de la commune, de la région ou de l’Europe suivant le niveau de communauté) ?

Cela nécessite de définir un objectif **minimum commun**, comme (juste pour exemple) :

* Résilience aux crises et aux troubles des communautés extérieures
* Réponse aux besoins (et non des désirs) pour aujourd’hui et demain
* Amélioration du sort des plus pauvres (justice au sens de Rawls ?)

Question 3 : Quels produits financiers, techniques financières, régulations financières favorisent le projet des citoyens ? Qu’est-ce qui dans la finance peut être un bien commun ?

Les outils et leurs régulations associées. Pour exemple :

* la monnaie et sa création
* la dette
* le financement des opérations stratégiques définies par la communauté (indépendance alimentaire, énergétique, limitation du changement climatique….)

Alors seulement, il est possible d’utiliser le terme « finance au service du bien commun ».

1. Définition issu de wikipedia et de l’article d’Alain lipietz sur Alternatives Economiques <http://alternatives-economiques.fr/blogs/lipietz/2009/10/16/elenor-ostrom-un-prix-nobel-pour-copenhague-i/> [↑](#footnote-ref-1)
2. <http://lafinanceoffshore.blogspot.fr/2014/07/discours-en-video-de-jean-claude.html> [↑](#footnote-ref-2)
3. Problème épineux. Même Elinor Ostrom a montré deux points politiquement non corrects : une collectivité gère durablement ses ressources souvent lorsqu’elle veut transmettre à ses enfants et qu’elle éloigne les autres de l’accès à la ressource. [↑](#footnote-ref-3)